



DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX au titre de L'ACCESSIBILITÉ et de la SECURITÉ des ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

non soumis à demande de PERMIS DE CONSTRUIRE

art. L.111-7 et suivants et art. R.111-19 et suivants
du code de la construction et de l'habitation

La demande et le dossier qui l'accompagne doivent être établis en **quatre exemplaires** et

- ✓ soit **déposés à la mairie** contre décharge
- ✓ soit **envoyés au maire** par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal

1. DEMANDEUR (le demandeur est le bénéficiaire de la future autorisation)

NOM, Prénoms ou Dénomination :

pour les personnes morales : Nom du représentant légal ou statutaire :

ADRESSE : numéro, voie, lieu-dit :

Code Postal : Téléphone :

Commune :

2. TERRAIN (le terrain est le lot de propriété constitué par la parcelle ou l'ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision)

21. DESIGNATION DU TERRAIN

numéro, voie, lieu-dit

PROPRIETAIRE (s'il est autre que le demandeur) nom, prénom, numéro, voie, lieu-dit, code postal, commune

22. REFERENCES CADASTRALES

Indiquer les ou les sections cadastrales et, pour chaque section, le ou les numéros de la ou des parcelles constituant la propriété.....

Superficie des parcelles, S = m²

3. PROJET

3.1. OBJET DE LA DEMANDE

- Aménagement extérieur d'un Etablissement Recevant du Public (E.R.P.)
- Aménagement intérieur d'un Etablissement Recevant du Public (E.R.P.)

3.2. AUTEUR DU PROJET

NOM, Prénoms :

Qualité.....
.....
.....

ADRESSE : numéro, voie, lieu-dit :.....
.....
.....

CodePostal :.....Téléphone :

Commune :.....

33. DESCRIPTIF DES TRAVAUX A EFFECTUER

Catégorie de l'établissement : type :

effectif du public/personnel : /

.....
.....
.....

4. DEMANDE DE DEROGATION (le cas échéant)

En cas de difficulté matérielle grave ou s'agissant de bâtiments existants en raison des difficultés liées à leurs caractéristiques ou à la nature des travaux qui y sont réalisés.

.....
.....
.....
.....

5. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je, soussigné..... auteur de la présente demande, **certifie** exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les règles générales de construction prescrites par les textes pris en application de l'article L.111.1 et suivants du code de la construction et de l'habitation sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles (articles L.152.1 à L. 152.11).

DATE :

SIGNATURE :

DOSSIER A FOURNIR en quatre exemplaires

- ✓ **Un plan côté** précisant les circulations extérieures depuis la voirie jusqu'à l'entrée du ou des bâtiments constituant l'ERP
- ✓ **Un plan côté** précisant les aménagements et circulations intérieurs
- ✓ **Une notice d'accessibilité**, précisant notamment comment les règles spécifiques à chaque ERP sont prises en compte et, le cas échéant, les engagements du demandeur, les mesures de substitution, les règles auxquelles le demandeur souhaite déroger
- ✓ **Une notice de sécurité** complétée le cas échéant par un rapport initial de contrôle technique rédigé par un organisme agréé
- ✓ **Un plan côté** indiquant les largeurs des dégagements, escaliers, sorties. Ce plan comportera des renseignements sommaires ou des tracés schématiques concernant les circuits électriques, de gaz, de ventilation et les unités de chauffage ainsi que sur les moyens particuliers de défense et de secours contre l'incendie.

INFORMATION SUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE.

Le maire dispose d'**un mois** pour demander des pièces complémentaires. Le cas échéant le demandeur reçoit le courrier par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour tout dossier complet, le délai d'instruction maximum est de **5 mois**. Sans réponse passé ce délai, le demandeur bénéficie d'une autorisation tacite, hormis dans le cas d'une demande de dérogation.